

CPP

Commission Paritaire Professionnelle
Convention Collective de Travail dans le secteur social parapublic vaudois

FORMULAIRE DE DECLARATION DES MASSES SALARIALES EFFECTIVES 2016 ET PROJECTIONS 2017

Calcul de la masse salariale soumise à la CCT : masse salariale AVS totale - masse salariale totale des salariés non soumis à la CCT selon art. 1.3 Champ d'application

| | |
|--|----------------|
| Nom de l'établissement: | En CHF: |
| Masse salariale 2016 effective soumise à la CCT ----- | |
| A des fins statistiques nous vous prions de nous communiquer le nombre de collaborateurs soumis à la CCT au 31.12.2016 par genre : | |
| Nbre de femmes: | Nbre d'hommes: |

ANNÉE 2017: Modalités de paiement de la contribution professionnelle paritaire.

2 acomptes semestriels: en mars et en novembre

Si vous deviez avoir une modification de la masse salariale 2017 significative, nous vous prions de nous le communiquer. Dans le cas contraire, le calcul des acomptes 2017 se fera sur la base des montants effectifs déclarés pour 2016.

Augmentation significative ou diminution significative de la masse salariale en 2017:

CHF

Lieu, date et timbre de l'établissement: Signature de la personne responsable:

Nous vous prions de renvoyer ce formulaire, dûment rempli, directement à la CPP – Av. de la Vallombreuse 51 – 1004 Lausanne ou par fax 021 621.89.39 ou par courriel secretariat@cctsocial-vaud.ch, **d'ici le 31 janvier 2017.**

N.B. Les montants totaux suffisent, nous vous remercions de ne pas envoyer de liste nominative de salaires.